



Participation aux excédents

COMPRENDRE LES CHANGEMENTS

Certificat annuel de participation aux excédents

UNE TRANSPARENCE ACCRUE POUR NOS CLIENTS DÈS OCTOBRE 2024



client

CHF

Pour la période en cours, voici la part du montant total de votre prime que représente la composante épargne



Cette information est insérée dans :

- Le certificat d'investissement pour RythmoInvest 3b
- Le décompte détaillé de participation aux excédents pour les autres produits



Certificat annuel de participation aux excédents

COMMENT ALLONS-NOUS COMMUNIQUER ?

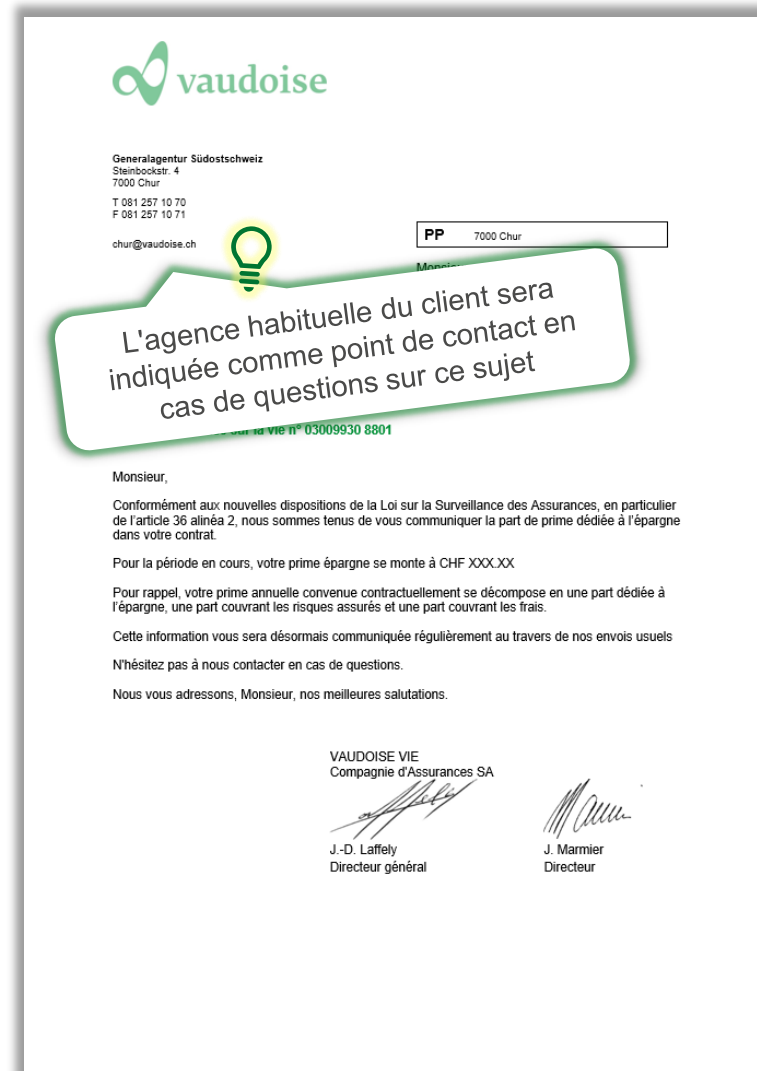
Pour les produits ayant une date d'anniversaire entre le 31.12.2023 et le 01.12.2024, la prime épargne 2024 est communiquée dans un courrier générique à nos clients

- Environ 60'000 contrats concernés
- Envois prévus en décembre 2024

Pour les autres produits, la prime épargne est communiquée directement dans les décomptes annuels habituels ou dans le certificat d'investissement

- Les exemples les plus fréquents sont présentés dans ce guide
- L'information a été intégrée de manière similaire dans tous les documents existants

Tous les documents relatifs à la communication de la participation aux excédents ayant été émis pour un contrat sont **consultables dans Documentum**. Le conseiller vie y a ainsi un accès en tout temps.



Certificat annuel de participation aux excédents

LES IMPACTS À PRÉVOIR

Ce qui pourrait surprendre votre client



Découvrir l'existence de la prime épargne qui lui est désormais communiquée

Le montant de la prime épargne ne correspond pas à la prime qu'il paie : elle est inférieure ou plus élevée

Tous les montants de sa participation aux excédents sont indiqués à Fr. 0.- (attribution et/ou solde du compte)



Comment le rassurer ?

La prime d'assurance qu'il connaît a toujours été composée de la prime de risque, de la prime pour frais et de cette prime épargne qui représente le montant dédié à l'épargne du contrat d'assurance pour la période en cours

Dans la majorité des cas, la prime épargne est inférieure puisqu'elle n'est qu'une composante de la prime d'assurance

Elle peut être plus haute dans certains contrats ayant une composante risque importante puisque la prime d'assurance payée reste fixe sur toute la durée du contrat. La prime de risque consomme au début la quasi-totalité de la prime d'assurance. A terme, la prime dédiée à l'épargne (grâce aux réserves) est plus élevée que la prime d'assurance.

Même quand l'attribution de participation aux excédents est nulle, un certificat de participation doit être émis pour pouvoir lui communiquer la prime épargne



Exemples les plus fréquents

PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

Certificat annuel de participation aux excédents

Selon les échéances du contrat, ce document peut être reçu par nos clients depuis décembre 2024


vaudoise

Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA

Agence générale Fribourg

Rue St-Pierre 18

1700 Fribourg

T 026 347 18 18

tribourg@vaudoise.ch

P.P. CH-1100 Fribourg

Page 04/14

Monsieur

Lausanne, le 13 mai 2024

Police d'assurance sur la vie N°

Monsieur,

Nous vous communiquons ci-après le détail relatif à l'évolution de la participation aux excédents.

Relevé de compte participation aux excédents pour la période du 01.06.2023 au 31.05.2024 :

Libellé	Valeur	Débit	Credit	Solde
Report à nouveau	01.06.2023		81.50	81.50
Participation aux excédents	01.06.2023		119.50	201.10
Intérêts	31.05.2024		0.20	201.30
Total		0.00	201.30	

Etat du compte au 31.05.2024 en CHF

201.30

Intérêts non soumis à l'impôt anticipé du 01.06.2023 au 31.05.2024 : 0.10 %.

Attribution de la participation aux excédents :

Les excédents versés pour la période du 01.06.2024 au 31.05.2025 seront acquis au 01.06.2025.

Ils se décomposent comme suit :

Excédents sur	Valeur	Attribution
le rendement des capitaux	01.06.2024	197.00
l'évolution des risques couverts et des coûts	01.06.2024	1.90
Attribution annuelle en CHF		198.90

Le montant des excédents est crédité sur le compte participation aux excédents.


vaudoise

Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA

2/2

Les prestations d'assurance en cas de vie et en cas de décès sont garanties pendant toute la durée contractuelle. Pour être en mesure de les servir en tout temps, et dans tous les états de la Vaudoise Vie, doit calculer ses primes tarifaires avec prudence et se prémunir contre les fluctuations des marchés des capitaux et contre une éventuelle évolution défavorable des risques assurés et des frais.

Des excédents sont dégagés et distribués aux clients lorsque :

- le rendement des capitaux est plus élevé et/ou
- l'évolution des risques couverts et des coûts est plus favorable que ne le prévoyaient les hypothèses adoptées pour le calcul des primes.

La participation aux excédents dépend des résultats de la VAUDOISE VIE. Elle est de ce fait, soumise à des fluctuations notables et ne peut donc être garantie pour le futur. Le taux accordé aux preneurs sur le rendement des capitaux s'élève à 1.70 %.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.

Nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

VAUDOISE VIE
Compagnie d'Assurances SA



J.-D. Laffely
Directeur général



J. Marrier
Directeur

Décompte de prime

Les phrases « Nous vous communiquons ci-après le détail relatif à l'évolution de votre contrat. La prime épargne pour la période du jj.mm.aaaa au jj.mm.aaaa est de CHF » sont ajoutées au texte final



Certificat d'investissement

EXAMPLE RYTHMOINVEST I (PROD29)

Selon les échéances du contrat, ce document peut être reçu par nos clients depuis décembre 2024


vaudoise

Agence de Genève Rive Droite
 Louis-Casati 71
 1216 Cornavin
 T 022 555 24 40

P.P. (04/10/2020) Page 04/04

Madame

Lausanne, le 7 juin 2024

Certificat Rythmolinvest
Prévoyance individuelle libre (pilier 3b)
Aperçu de votre épargne

Police N°

Madame,

La valeur cumulée de votre épargne au 06.06.2024 se présente comme suit :

Epargne	ISIN	Date de cotation	Nombre de parts	Valeur nette d'inventaire (CHF)	Valeur (CHF)
Vaudoise Umbrella Fund - Dynamic	CH0348067270	06.06.2024	7,465,411	142.70	1'065.13
Vaudoise Umbrella Fund - Balanced	CH0348067023	06.06.2024	29,13896	116.44	3'392.94
Total					4'458.07

* Ce montant dépend de l'évolution des marchés boursiers. Il peut évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse et ne tient pas compte des déductions liées au rachat.

Les documents relatifs aux fonds peuvent être consultés sous www.vaudoise.ch ou obtenus gratuitement auprès de la VAUDOISE VIE, Compagnie d'Assurances SA, Place de Milan, Case postale 120, 1001 Lausanne.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.

Nous vous adressons, Madame, nos meilleures salutations.

VAUDOISE VIE
Compagnie d'Assurances SA



J.-D. Laffely
Directeur général



J. Marnier
Directeur

Les phrases « Nous vous communiquons ci-après le détail relatif à l'évolution de votre contrat. La prime épargne pour la période du jj.mm.aaaa au jj.mm.aaaa est de CHF. » sont ajoutées au texte final



Certificat annuel de participation aux excédents

EXEMPLE RYTHMOCAPITAL (PROD20)

Selon les échéances du contrat, ce document peut être reçu par nos clients depuis janvier 2025



Vaudoise Vita, Compagnia di Assicurazioni SA

Servizio Broker TI
V. Stefano Farnesi 40
6900 Lugano
T 091 913 84 40
broker_ti@vaudoise.ch

P.P. 044880 Lugano

Rate On Us

Signor

Losanna, 29 gennaio 2024

Polizza d'assicurazione sulla vita N°

Egregio Signor

di seguito, le comunichiamo i dettagli sull'evoluzione della partecipazione alle eccedenze.

Estratto del conto partecipazione alle eccedenze per il periodo dal 31.12.2022 al 30.12.2023:

Riferimento	Valuta	Addetto	Accredito	Saldo
Riporto a nuovo	31.12.2022		4'415.80	4'415.80
Partecipazione alle eccedenze	31.12.2022	423.90		4'839.70
Interessi	30.12.2023	4.90		4'844.60
Totale		0.00	4'844.60	

Stato del conto al 30.12.2023 in CHF

4'844.60

Interessi non sottoposti all'imposta preventiva dal 31.12.2022 al 30.12.2023: 0.10%.

Attribuzione della partecipazione alle eccedenze:

Le eccedenze versate per il periodo dal 31.12.2023 al 30.12.2024 saranno acquisite il 31.12.2024. Esse si suddivideranno come segue:

Eccedenze* relative	Valuta	Attribuzione
al rendimento dei capitali	31.12.2023	0.00
all'evoluzione dei rischi coperti e dei costi	31.12.2023	443.80
Attribuzione annua in CHF		443.80

* L'importo delle eccedenze sul rendimento dei capitali è versato in aggiunta alle prestazioni assicurative in caso di vita e in caso di decesso. In allegato, trova l'appendice alla polizza d'assicurazione che stipula le nuove prestazioni assicurative.
L'importo delle eccedenze sull'evoluzione dei rischi coperti e dei costi è accreditato sul conto partecipazione alle eccedenze.



Vaudoise Vita, Compagnia di Assicurazioni SA

Le prestazioni assicurative in caso di vita e in caso di decesso sono garantite per tutta la durata del contratto. Per essere in grado di farvi fronte in ogni momento e in ogni caso, la VAUDOISE VITA deve calcolare i suoi premi tariffari con cautela e premunirsi contro le fluttuazioni dei mercati dei capitali e contro un'eventuale evoluzione sfavorevole dei rischi assicurati e delle spese.

Delle eccedenze sono liberate e distribuite ai clienti quando:

- il rendimento dei capitali è più elevato e/o
- l'evoluzione dei rischi coperti e dei costi è più favorevole di quanto previsto dalle ipotesi adottate per il calcolo dei premi.

La partecipazione alle eccedenze dipende dai risultati della VAUDOISE VITA, di conseguenza è soggetta a notevoli fluttuazioni e non può essere garantita in futuro. Il tasso accordato agli stipulanti sul rendimento dei capitali ammonta al 2.00%.

Restiamo a sua completa disposizione per ogni ulteriore informazione.
Cogliamo l'occasione per porgerle i nostri migliori saluti.

VAUDOISE VITA
Compagnia di Assicurazioni SA



J.-D. Lafley
Direttore generale



J. Marmier
Direttore

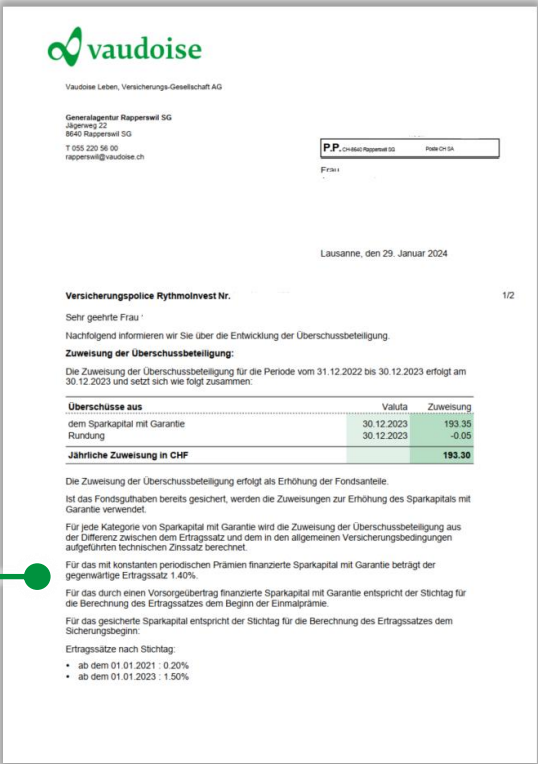
Les phrases « Nous vous communiquons ci-après le détail relatif à l'évolution de votre contrat. La prime épargne au 31.12.aaaa est de CHF. » sont ajoutées au texte final

8 LSA VIE - CERTIFICAT PEX

Certificat annuel de participation aux excédents

EXEMPLE RYTHMOINVEST II (PROD30)

Les phrases « Nous vous communiquons ci-après le détail relatif à l'évolution de votre contrat. La prime épargne pour l'année fiscale aaaa est de CHF. » sont ajoutées au texte final



💡
Selon les échéances du contrat, ce document peut être reçu par nos clients depuis janvier 2025



Certificat annuel de participation aux excédents

EXEMPLE PRODUIT DU SYSTÈME TRANSACTIONNEL (80XX)

Les phrases « Nous vous communiquons ci-après le détail relatif à l'évolution de votre contrat. La prime épargne pour la période du jj.mm.aaaa au jj.mm.aaaa est de CHF. » sont ajoutées au texte final



Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA

Agence générale de Lausanne
Rue Pichard 22
1003 Lausanne
T 021 310 02 02
F 021 310 02 04
lausanne@vaudoise.ch

PP1003Lausanne

Monsieur

Lausanne, le 12 janvier 2023

1/2

Police d'assurance sur la vie N°

Monsieur,

Nous vous communiquons ci-après le détail relatif à l'évolution de la participation aux excédents.

Attribution de la participation aux excédents :

Les excédents versés pour la période du 01.03.2023 au 29.02.2024 seront acquis au 01.03.2024. Ils se décomposent comme suit :

Base de calcul	Taux en %	Attribution
Prime déterminante: 420.00	20.0000	84.00
Prime déterminante: 480.00	20.0000	96.00
Attribution annuelle en CHF		180.00

Le montant des excédents est crédité sur le compte participation aux excédents.

Relevé de compte participation aux excédents :

Libellé	Montant
Etat au 01.03.2023	11'004.10
Intérêts à 10 %	11.00
Excédents	180.00
Etat au 01.03.2024	CHF 11'195.10

Les prestations d'assurance en cas de vie et en cas de décès sont garanties pour toute la durée contractuelle. Pour être en mesure de les servir en tout temps, et dans tous les cas, la VAUDOISE VIE doit calculer ses primes tarifaires avec prudence et se prémunir contre les fluctuations des marchés des capitaux et contre une éventuelle évolution défavorable des risques assurés et des frais.

Des excédents sont dégagés et distribués aux clients lorsque :

- le rendement des capitaux est plus élevé et/ou
- l'évolution des risques couverts et des coûts est plus favorable que ne le prévoient les hypothèses adoptées pour le calcul des primes.

La participation aux excédents dépend des résultats de la VAUDOISE VIE. Elle est de ce fait, soumise à des fluctuations notables et ne peut donc être garantie pour le futur. Il n'y a actuellement aucun excédent sur le rendement des capitaux.



Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.
Nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

2/2

VAUDOISE VIE
Compagnie d'Assurances SA

J.-D. Laffely
Directeur général

J. Marmier
Directeur

Décompte de prime

💡 Selon les échéances du contrat, ce document peut être reçu par nos clients depuis janvier 2025

